

N° MSP/.13/. DGS

CIRCULAIRE N° 13/90

(Diffusion Générale)

OBJET: Les fonctions de Chef de Service Hospitalo-Universitaire

Le Chef de Service Hospitalo-Universitaire est un cadre hautement qualifié dont le rôle est d'animer l'équipe d'une structure spécialisée. La mission de cette structure comprend les fonctions suivantes :

- une fonction de prestations de soins et/ou d'examens diagnostiques;
- une fonction de formation, initiale et continue, de diverses professions de la santé;
- une fonction de recherche, fondamentale ou appliquée;
- une fonction de gestion de ressources humaines, matérielles et temporelles.

Dans son action, le Chef de Service Hospitalo-Universitaire est en permanence guidé par le souci de garantir aux *utilisateurs* de la structure qu'il dirige des prestations efficaces - c'est-à-dire qui résolvent leurs problèmes et satisfont leurs besoins - humanisées, prenant en considération la dimension affective, et, à efficacité et humanisation assurées, les moins coûteuses possibles.

AU TITRE DE LA FONCTION DE PRESTATION DE SOINS ET D'EXAMENS DIAGNOSTIQUES,

Le Chef de Service assure et contrôle :

- la qualité de l'accueil des utilisateurs et de la communication entre eux et les membres de l'équipe;
- le bien fondé des prestations par rapport aux problèmes et besoins des utilisateurs;

- la conformité des prestations aux données acquises de la science;
- la permanence des prestations dans le temps (jours et nuits, fins de semaine et jours fériés);
- la continuité des prestations, en liaison avec les autres structures d'origine ou de destination des utilisateurs;
- l'évaluation de la qualité des prestations par des staffs, actions d'audit et études d'incidents critiques;

Le Chef de Service

- veille à la promotion de l'hygiène des locaux, des équipements et des instruments;
- veille à rationaliser la prescription des médicaments, des examens et des produits consommables, dans un souci d'efficacité et d'efficience;
- supervise et corrige la tenue des dossiers et documents, instruments de travail, de formation et de recherche dans sa structure;
- assure et contrôle la collection et le traitement de l'information médicale et de gestion au niveau de la structure dont il a la charge;
- veille à l'acheminement au niveau gestionnaire régional et national de l'information sanitaire et tient sa structure informée de la situation épidémiologique dans la région et le pays;
- élabore, avec les membres de l'équipe des plans d'action annuels, en suit la mise en oeuvre, et en assure l'évaluation;
- participe à l'élaboration des plans de développement de l'institution de soins à laquelle appartient le service qu'il dirige ;
- participe à la préparation du budget de fonctionnement de l'institution et à la ventilation des crédits entre les services.

AU TITRE DE LA FONCTION DE PROMOTION DE LA SANTE

Le Chef de Service :

- intègre les dimensions préventive et éducative de l'action sanitaire dans les activités de la structure qu'il dirige;
- associe la structure qu'il dirige aux actions régionales et nationales d'éducation pour la santé;
- prend en considération dans les plans de traitement post-hospitalisation les actions de réadaptation et de réinsertion sociale et professionnelle;

AU TITRE DE LA FONCTION DE FORMATION

Le Chef de Service assure et contrôle :

- L'organisation de l'accueil et de la prise en charge des stagiaires affectés dans la structure;
- La programmation, le déroulement et l'évaluation des activités des stagiaires;
- l'organisation, le déroulement et l'évaluation de la formation continue des personnels permanents de la structure.

AU TITRE DE LA FONCTION DE RECHERCHE

Le Chef de Service :


- identifie des thèmes de recherche pertinents par rapport aux priorités nationales et aux besoins des utilisateurs, orientés vers la promotion de la qualité des soins;
- contrôle la qualité scientifique des protocoles de recherche et leur conformité à l'éthique professionnelle;
- collabore aux travaux multicentriques et à la recherche sur les prestations de santé extra-hospitalières;
- associe le service qu'il dirige aux recherches de santé communautaire menées par d'autres structures;

AU TITRE DE LA FONCTION DE GESTION

Le Chef de Service :

- assure et contrôle la répartition dans le temps et dans l'espace du personnel du service, en fonction des tâches à accomplir, des profils de poste professionnels et de la charge de travail;
- organise et anime des réunions entre les membres de l'équipe pour définir des objectifs communs orientés vers la promotion de la qualité des soins;
- motive, encourage et aide activement les membres de l'équipe pour atteindre les objectifs fixés en commun;
- veille à maintenir un climat de confiance, de collaboration, de respect et d'harmonie entre tous les membres de l'équipe;
- exerce son autorité sur l'ensemble des personnels du service, notamment en ce qui concerne le respect des horaires de travail et l'application des lois et des règlements;
- propose à l'administration de l'Hôpital toutes mesures disciplinaires qu'il juge nécessaire d'engager à l'encontre de toute personne placée sous son autorité;
- veille à la bonne conservation des matériels et équipements du service et doit, notamment, signaler à l'administration tout usage abusif et tous vols ou dégâts constatés;
- élabore, en accord avec l'administration de l'Hôpital, toutes propositions relatives à l'équipement du service;
- informe l'administration, à toutes fins utiles, de tous incidents avec ou entre les malades, les visiteurs, et le personnel du service;
- doit, d'une façon générale, diriger le service avec sérieux, efficacité et un sens aigu des responsabilités inhérentes au bon fonctionnement du service public.

Le Ministre de la Santé Publique


Signé : DALI JAZI